

Séance du 28 novembre 2023

Délibération n°1

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| En Exercice | Présents | Votants |
| 19 | 15 | 19 |

Date de la convocation :
21 Novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, et le 28 novembre à 20h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER

Présents : Tous les membres en exercice sauf Mme Roselyne BONHOMME ayant donné procuration à M. Eric CEYTE, M. Roland GÉRENTON ayant donné procuration à M. Georges BARRIER, M. Serge GIDON ayant donné procuration à Mme Marie-Bernadette MATHIAS, M. Jean-Louis GONNARD ayant donné procuration à Mme Fanny SABATIER
Mme Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 / REAMENAGEMENT DE L'ESPACE EXTERIEURS DE L'ECOLE GERMAINE TILLON

Mme le Maire expose :

Lors du conseil d'école du 14 novembre dernier, Madame le Maire a été alertée sur la situation de l'espace extérieur de la cour de l'école, notamment l'état d'une des structures de jeux devenant dangereuse à l'usage des enfants, située dans l'espace de jeux des enfants de Maternelle.

Le montant estimatif du projet s'élève à 20955.30 € HT :

Une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 / FICHE 4 – Construction ou rénovation d'un bâtiment public, y compris les aménagements paysagers, est sollicitée pour cet aménagement à hauteur de 60%.

- DETR : 12 573,18 € HT (60%)
- Autofinancement Commune de Rosières : 8 382,12 € HT (40%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Madame Le Maire :

- à solliciter une subvention de 12 573,18 € HT auprès de M. Le Préfet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

.....

du

Fanny SABATIER
Maire

